

# Prise de position

Un [article publié sur le site du FODER](#) le 22 janvier 2021 prête à la Socapalm une volonté d'extension de ses plantations. Aucune extension n'étant planifiée, nous souhaitons apporter des précisions à ce sujet.

Cette publication intitulée « *Extension des terres du groupe Socfin, le FODER tire la sonnette d'alarme* », annonce une volonté d'accroissement des surfaces cultivables de la Socapalm, notamment sur une zone essentiellement forestière et située à Song -Bikun (plantation d'Eséka), ce qui aurait des impacts négatifs sur l'environnement et les communautés.

Suite à la publication de cet article, nous déplorons que malheureusement nos échanges avec le FODER ainsi que les informations partagées n'ont pas été prises en compte. Cette publication ne porte que très peu d'attention à nos résultats concrets en termes de développement durable. Ils démontrent pourtant clairement **l'application de nos engagements, notre transparence et notre volonté de travailler au quotidien pour développer une agriculture tropicale responsable.**

Cet article nous accuse de vouloir étendre nos plantations sur des zones de forêts en ignorant l'application stricte de nos engagements que ce soit envers la préservation de l'environnement ou pour le respect des droits des communautés vivant à proximité de nos plantations.

Nous tenons donc à clarifier la situation en apportant les précisions suivantes :

⇒ **Aucune extension n'est planifiée dans les plantations de la Socapalm.** La Socapalm met en œuvre [la politique de gestion responsable du Groupe Socfin](#), et celle-ci comprend entre autres un engagement « zéro-déforestation », scrupuleusement appliqué sur le terrain.

⇒ Notre priorité agronomique est claire : **replanter les anciens vergers. C'est la meilleure solution pour ne pas augmenter les surfaces cultivées** et assurer un niveau de production constant. Depuis la privatisation de la Socapalm, il y a plus de 20 ans maintenant, l'Entreprise suit un programme de replantation de ses vieux vergers. En effet, certains d'entre eux, ont plus de 40 ans ce qui engendre une diminution de la productivité des palmiers plantés.

⇒ **L'exploitation des palmeraies de la plantation d'Eséka a été cédée aux planteurs riverains** en 2007, et seule l'huilerie est sous la gestion de la Socapalm.

⇒ **Un état des lieux de la concession a été lancé en 2018** afin de clarifier la situation foncière, objet de certaines tensions et de malentendus. Cet inventaire est réalisé en collaboration étroite avec l'État, au travers des services locaux du cadastre, ainsi qu'avec les communautés riveraines concernées. Initié par la Socapalm, cet état des lieux est mené sur l'ensemble de ses plantations, et nécessite dans certains cas, la pose ou la densification de bornes limitant la concession, ce qui a été effectué avec le concours des communautés.

Cet inventaire permettra de :

- *Clarifier les situations d'éventuels empiètements de l'entreprise hors concession et d'intrusions - occupations illégales de tiers dans la concession ;*
- *Améliorer les relations de bon voisinage entre les communautés et la Socapalm ;*

- *Réduire les surfaces au bail liant la Socapalm et l'État, et pour lesquelles la Socapalm paie un loyer annuel ;*
- *Dans le cas précis, la concession d'Eséka passerait ainsi de 13 500 ha à 6 000 ha. Ce qui démontre clairement que les affirmations relatives au village de Song Bikun à Eséka s'inscrivent à l'opposé de ce que souhaite la Socapalm ;*
- *Par ailleurs, certaines forêts de la région sont régulièrement la cible de coupes et d'exploitations illégales. Un tel exemple a été identifié récemment à Eséka et une plainte a été déposée à l'encontre de ces entrepreneurs illégaux.*

Une commission en charge de l'examen de la situation foncière a été mise sur pied au Ministère des Domaines, du Cadastre et des Affaires Foncières ; elle a pour objectif de nous assister dans nos démarches et d'effectuer des vérifications de terrain si nécessaire. Cette opération se poursuit, mais a connu des ralentissements du fait des nombreux changements opérés au sein de l'administration camerounaise. Nous espérons pouvoir la finaliser dans le courant de l'année 2021.

Par ailleurs, comme il en est fait état dans l'article, **la Socapalm s'est engagée dans un processus de certification RSPO** (Roundtable for Sustainable Palm Oil) dont les critères et normes sont particulièrement stricts, notamment concernant la **préservation des forêts** et la plantation de nouvelles parcelles. Dans le cadre de cette certification RSPO, des **communications et sensibilisations** concernant la protection des forêts à Haute Valeur de Conservation (HVC) sont effectuées auprès des communautés afin de **prévenir, entre autres, tout acte de déforestation illégale**.

Les différents éléments factuels, engagements et politiques détaillés ci-dessus démontrent que les allégations faites sont infondées. A la Socapalm, nous cherchons à **réduire et à prévenir notre impact sur l'environnement grâce à des pratiques agricoles innovantes et transformatrices**. Nous mettons en œuvre des initiatives clés telles que l'engagement « **zéro-déforestation** », permettant une **meilleure gestion des ressources naturelles**.

La Direction

Contact :

[info-scp@socapalm.org](mailto:info-scp@socapalm.org)

[www.socapalm.org](http://www.socapalm.org)